

CHRIST 0 R COMMIS IRE ENQUE

MARDI 26 NOVEMBRE 2019



Communauté de Communes

## **ÉLABORATION DU PLAN** LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) **DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS**

Le public est informé que, par ar-rêté en date du 22 novembre 2019, le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois a or-donné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Cette enquête publique se dé-roulera pour une durée de trente-deux (32) jours du mercredi 11 dé-cembre 2019 à 9 h au samedi 11 janvier 2020 à 12 h.

11 janvier 2020 à 12 h.
Les pièces du dossier soumis à enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés et consultables au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h tot de 13 h 30 à 16 h.
Chaque nouvra prendre congais-

Chacun pourra prendre connais-sance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susvisé et prévu à cet effet.

Un registre d'enquête sera dé-posé et consultable dans chacune des Mairies des communes mem-bres de la Communauté de Com-

munes.

Les observations pourront également être transmises pendant toute la période d'enquête par courrier postal adressé à : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête - Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-enmunauté de Communes Retz-encusers publicaires de la Commune le deservations de la Commune le deservation de la Commune de la Commun

Le dossier soumis à enquête pu-blique, dans sa version dématéria-lisée électronique, pourra être con-sulté pendant toute la période d'enquête sur un site internet dédié à l'adresse suivante :

à l'adresse suivante :
https://www. democratie-active.
fr/plui-retzenvalois/
Une copie de ce dossier numérique sera également mise à disposition du public au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois et dans les Mairies des 54 communes membres.

b4 communes membres.
Les observations pourront éga-lement être consignées pendant toute la période d'enquête, par voie numérique, sur la registre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/ plui-retzenvalois/

La commission d'enquête rece-vra le public aux dates, heures et lieux suivants :

Le mercredi 11 décembre 2019 de 9 h à 12 h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire -35, rue du Général Leclerc);

- Le mercredi 11 décembre 2019 de 15 h à 18 h à Morsain (Mairie -Place de la Mairie) ;

Le jeudi 12 décembre 2019 de 14 h à 17 h à La Ferté-Milon (Mairie
 29, rue de la Chaussée);

- Le lundi 16 décembre 2019 de 9 h à 12 h à Coeuvres-et-Valsery (Mairie - 1, rue Fernand Bazin) ;

(Mairie - 1, rue Fernand Bazin);

Le mardi 17 décembre 2019 de
9 h à 12 h à Longpont (Mairie Place de l'Abbaye);

Le mercredi 18 décembre 2019
de 15 h à 18 h à Vicsur-Aisne (Antenne de la CCRV 2 et 4, rue Saint-Christophe);

Le campoli 21 décembre 2019

Christophe);

- Le samedi 21 décembre 2019 de 9 h à 12 h à Ambleny (Annexe de la Mairie - 11, rue de la Tour);

- Le samedi 28 décembre 2019 de 9 h à 12 h à Chouy (Mairie - Place de 18 decembre 2019)

de 9n a 12n a Chouy (Maine - Place de l'Eglise); - Le samedi 4 janvier 2020 de 9 h à 12 h à Villers-Cotterêts (Pôle Amé-nagement du Territoire - 35, rue du Général Leclerc);

- Le lundi 6 janvier 2020 de 15 h à 18 h à Saint-Pierre-Aigle - (Mairie - Rue du Bon Conseil) ;

- Le mardi 7 janvier 2020 de 9 h à 12 h à Morsain (Mairie - Place de la Mairie) ;

- Le mercredi 8 janvier 2020 de 10 h à 13 h à Vic-sur-Aisne (An-tenne de la CCRV 2 et 4, rue Saint-Christophe) ;

- Le vendredi 10 janvier 2020 de 9 h à 12 h à Ressons-le-Long (Salle Multifonctions - 4, espace Saint-Georges);

Georges);

- Le samedi 11 janvier 2020 de 9 h à 12 h à La Ferté-Milon (Mairie - 29, rue de la Chaussée);

- Le samedi 11 janvier 2020 de 9 h à 12 h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire - 35, rue du Général Leclerc).

35, rue du General Leclerci,
À l'expiration du délai d'enquête,
la commission d'enquête procédera à la clôture du registre d'enquête et rendra dans les huit jours un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales à la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Celle-ci disposera d'un délai de quipse jours pour présendélai de quinze jours pour présen-ter ses observations éventuelles.

La commission d'enquête ren-dra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Elle en adres-sera copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens et à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

La Communauté de Communes La Communauté de Communes Retz-en-Valois procédera à l'affi-chage de l'avis d'enquête publique ainsi que les Mairies des communes membres. Cet avis sera égale-ment publié sur le site Internet de la Communauté de Communes Retz-en-Valois et sur le site dédié spécialement à l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois sera compétent pour ap-prouver par délibération le Plan Lo-cal d'Urbanisme Intercommunel.









Communauté de Communes

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS

Le public est informé que par arrêté en date du 22 novembre 2019, le Président de la Communaté de Communes RETZ-EN-VALOIS a ordonné l'auverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communaté de communes RETZ-EN-VALOIS.

Cette enquête publique se déroulera pour une durée de trente-deux (32) jours du mercredi 11 décembre 2019 à 09h00 au samedi 11 janvier 2020 à 12h00.

Les pièces du dessier soumis à enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables se Pôle Aménagement du Tarritoire de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 3h30 à 12h5 et de 13h30 à 17h00 et de vendredi de 8h30 à 12h00 et de 19h30 à 16h00.

Chacun pours prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susvisé et prévu à cet effet.

Un registre d'enquête sera déposé et consultable dans chacune des mairies des communes membres de la communauté de communes.

Les observations pourront également être transmises pendant toute la période d'enquête per courrier postal adressé à i Monsieur le Président de la Commission d'Enquête - Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS - 35 rus du Général Leclert 02600 VILLERS-COTTERETS.

Le dossier soums à enquête publique, dans sa version dématérialisée électronique, pourra étre consulté pendant toute la période d'enquête sur un site internet dédié à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/plui-retzenvalois/
Une copie de ce dossier numérique sera également mise à disposition du public au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS et dans les mairies des 34 communes membres. Les observations pourront également être consignées pendant toute la période d'enquête, par voie numérique, sur le régistre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/plui-retzenvalois/

- La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

   Le mercredi 11 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à VILLERS-COTTERETS (Pôle Aménogement du Territoire 35 Rue du Général Leclerc)

   Le mercredi 11 décembre 2019 de 15H00 à 18H00 à MORSAIN (Mairie Place de la Mairie)

   Le jeudi 12 décembre 2019 de 14H00 à 17H00 à LA FERTE-MILON (Mairie 29 Rue de la Chaussée)
- e Le jeudi 12 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à LA FERTE-MILON (Mairie 29 Rue de la Chaussée)
  Le lundi 10 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à COEUVRES-ET-VALSERY (Mairie 1 Rue Femand Bazin)
  Le mardi 17 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à LONGPONT (Mairie Place de l'Abbaye)
  Le mercredi 19 décembre 2019 de 19H00 à 18H00 à VIC-SUR-AISNE (Antenne de la CCRV
  2 et 4 Rue Saint-Christophe)
  Le samedi 21 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à AMBLENY (Annexa de la Mairie 11
  Rue de la Tour)
  Le samedi 21 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à CHOUY (Mairie Place de l'Eglise)
  Le samedi 4 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à VILLERS-COTTERETS (Pôle Aménagement du Terriloire 35 Rue du Général Leclerc)
  Le lundi 6 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à SAINT-PIERRE-AIGLE (Mairie Rue du Bon Consail)
  Le mardi 7 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à MORSAIN (Mairie Place de la Mairie)

- Conseil)

  Le mardi 7 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à MORSAIN (Mairie Place de la Mairie)

  Le mardi 7 janvier 2020 de 10H00 à 13H00 à VIC-SUR-AISNE (Antenne de la CCRV 2 et 4 Rue Sain-Christophe)

  Le vendred 10 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à RESSONS-LE-LONG (Salle Multifonctions 4 Espace Saint-Serges)

  Le samed 11 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à LA FERTE-MILON (Mairie 29 Rue de la Chausse)
- Chaussee Le samedi 11 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à VILLERS-COTTERETS (Pôle Aménagement du Territoire 35 Rue du Général Leclerc)

du l'Eminorie - 3a nue au Genera Lecery 
Al'expiration du délai d'enquète, la commission d'enquête procédera à la clôture du registre 
d'enquête et rendra dans les huit jours un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales à la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS. Celle-ci disposera d'un 
délai de quinze jours pour présenter ses observations éventuelles. 
La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 
trente jours à compière de la cloture de l'enquête publique. Elle en adressera copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'AMIENS et à Monsieur le Président de Tribunal Administratif d'AMIENS et à Monsieur le Préside de l'avis d'enquête 
publique ainsi que les malities des communes membres. Cet avis sera également public 
us le site Internet de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS et sur le site dédié 
spécialement à l'enquête publique. 
A l'issue de l'enquête publique le Conseil Communautier de la Communauté de Communes 
RETZ-EN-VALOIS sera compétent pour approuver par délibération le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Communauté de Communes

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS

Le public est informé que par arrêté en date du 22 novembre 2019. le Président de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes RETZ-EN-VALOIS.

Cette enquête publique se déroulera pour une durée de trente-deux (32) jours du mercredi 11 décembre 2019 à 09/800 au samedi 11 janvier 2020 à 12/800.

Les pièces du dessier soumés à enquête publique, ainsi gu'un registre d'enquête seront déposés et consultables au Polé Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS pendant toute la durée de l'enquête sur ou sur et heures habituels d'ouverture, du fundi au juscie de 83-90 à 12/810 et de 13/80 à 16/800.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consioner éventrellement ses absenza-

à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susuisé et prévu à cet effet.
Un registre d'enquête sera déposé et consultable dans chacune des mairies des communes
membres de la communauté de communes.
Les observations pourront également être transmises pendant toute la période d'enquête
per courrier postal adresse à : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête - Pôle
Aménagement du l'erritoire de la Communes metz-EnN-VALOIS - 35 rus
du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERETS.

Le dossier soumis à enquête publique, dans sa version dématérialisée électronique, pourra être consulté pendant toute la période d'enquête sur un site internet dédié à l'adresse suivante : https://www.demozratie-active.fr/plui-retzenvalois/
Une copie de ce dossier numérique sera également mise à disposition du public au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS et dans les mairise des 34 communes membres.
Les observations pourront également être consignées pendant toute la période d'enquête, par voie numérique, sur le registre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : https://www.demoeratie-active.fr/plui-retzenvalois/

La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

• Le mencredi 11 décembre 2019 de 09100 à 12H00 à VILLERS-COTTERETS (Pôle Aménagement du Teritoire - 38 flue du Général Lecler)

• Le mercredi 11 décembre 2019 de 15H00 à 19H00 à MORSAIN (Mairie - Place de la Mairie)

• Le jeudi 12 décembre 2019 de 14H00 à 17H00 à LA FERTE-MILON (Mairie - 29 flue de la Chaussée)

Chaussée]

Chaussée]

La La Hell E-MILON (Mairie - 29 Rue de la Le Lundi 16 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à COEUVRES-ET-VALSERY (Mairie - 1 Rue Fernand Bazin)

▶ Le lundi 16 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à COEUVRES-ET-VALSERY (Mairie - 1 Rue Femand Bazin)
 Le mardi 17 décembre 2019 de 09H00 à 12H00 à LONGPONT (Mairie - Place de l'Abbaye)
 Le merredi 19 décembre 2019 de 15H00 à 18H00 à VIC-SUR-AISNE (Antenne de la CCRV 2 et 4 Rue Saint-Christophe)
 Le samedi 21 décambre 2019 de 09H00 à 12H00 à AMBLENY (Annexe de la Mairie - 11 Rue de la Toule de 10 de 10 de 09H00 à 12H00 à VILLERS-COTTERETS (Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc)
 Le lundi 8 janvier 2020 de 09H00 à 13H00 à SAINT-PIERRE-AIGLE - (Mairie - Rue du Bon Conseil)

Conseil)

Le mandir Jjanvier 2020 de 09H00 à 12H00 à MORSAIN | Mairio - Place de la Mairie]

Le mercredi 8 janvier 2020 de 10H00 à 13H00 à VIC-SUR-AISNE (Antenne de la CCRV 2 et 4 Rus Saint-Christophe)

Le vendrodi 10 janvier 2020 de 09H00 à 12H00 à RESSONS-LE-LONG (Sallo Multifonetions - 4 Espaces Saint-Georgea)

A l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête procédera à la clôture du registra d'enquête et rendra dans les huit jours un procés-verbal de synthèse des observations écrites et orales à la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS. Celle-ci disposera d'un délai de quinze jours pour présenter ses observations éventuelles.

La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à comptre de la cloture de l'enquête publique. Elle en adressera copie à Monsieur le Président du Tribunal Administrati d'AMINIS et la Monsieur le Président du Tribunal Administrati d'AMINIS et la Monsieur le Président du Tribunal Administrati d'AMINIS et la Monsieur le Président du Tribunal Administrati d'AMINIS et la visi et equiète publique que les mairis des communes membres. Cet avis era également publis que les mairis de se communes membres. Cet avis era également publis que les mairis de Communes RETZ-EN-VALOIS et sur le site dédié spécialement à l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique le Conseil Communeuraire de la Communauté de Communes RETZ-EN-VALOIS sero comptemt pour approuver par délibération le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Extrait du journal Aisne Nouvelle - Mardi 26 novembre Page:30/31